

▼ **SOUTIEN À LA CRÉATION**

Editeurs

Soutien à l'édition numérique

Conditions d'attribution du soutien à l'édition numérique

Le soutien à l'édition numérique du Centre national des arts plastiques (Cnap) s'adresse aux maisons d'édition ou aux structures professionnelles soutenant la création contemporaine et pouvant assurer et garantir, dans des conditions professionnelles, l'édition et la diffusion en France de projets numériques en langue française.

Le soutien à l'édition est destiné à soutenir des projets consacrés à des artistes vivants, et à des artistes et mouvements artistiques postérieurs à la première moitié du XXe siècle dont l'influence est toujours présente dans le champ de l'art contemporain.

Publications et projets concernés

Le soutien à l'édition numérique concerne des projets d'édition de DVD, livres numériques et projets en ligne.

Attribution de l'aide

Les demandes sont instruites par le service du soutien à la création puis examinées par la commission chargée des dispositifs de soutien à l'édition et de soutien à la recherche en théorie et critique d'art. Composée de membres de droit et de professionnels de l'art contemporain, du monde du livre et de membres d'institutions publiques, elle se réunit 2 fois par an.

Après examen des demandes et délibérations, la commission formule un avis sur chaque projet. Pour les demandes ayant reçu un avis favorable, elle propose au directeur du Cnap l'attribution d'un soutien financier. La commission peut également proposer l'ajournement ou l'irrecevabilité d'une demande.

Le directeur du Cnap décide de l'exécution de ces propositions et fixe le montant du soutien financier attribué.

Les dossiers de candidature doivent être adressés ou déposés au service du soutien à la création

Domaines concernés

Arts décoratifs, création sonore, design, design graphique, dessin, estampe, gravure, installation, nouveaux médias, peinture, performance, photographie, sculpture, vidéo.

Soutien à l'édition numérique lors de la première session 2016

Aucun projet n'a été soutenu lors de cette session.

Pour information

Le Centre national du livre (CNL) attribue des aides à l'édition de projets numériques ne concernant pas la période contemporaine ou des artistes vivants. Les aides du CNL et du Cnap ne sont pas cumulables pour un même projet.

Les dossiers doivent être adressés ou déposés au service du soutien à la création

Centre national des arts plastiques
1, place de la Pyramide
Tour Atlantique
92911 Paris-La Défense
France

Contact

Laurence Dalivoust
Téléphone : +33 (0)1 46 93 99 73
laurence.dalivoust@culture.gouv.fr

***Pour plus d'information, veuillez consulter le site du CNAP
CNAP.fr***

FORMULAIRE

Soutien à l'édition imprimée

Conditions d'attribution du soutien à l'édition imprimée

Le soutien à l'édition imprimée du Centre national des arts plastiques (Cnap) vise à mieux faire connaître la scène artistique française et à porter à la connaissance du public des ouvrages de référence jusqu'alors introuvables en langue française.

Le soutien à l'édition est destiné à soutenir des ouvrages consacrés à des artistes vivants, et à des artistes et mouvements artistiques postérieurs à la première moitié du XXe siècle dont l'influence est toujours présente dans le champ de l'art contemporain.

Il s'adresse aux maisons d'édition ou aux structures professionnelles soutenant la création contemporaine pouvant assurer et garantir, dans des conditions optimales, l'édition et la diffusion de leurs ouvrages en France.

Publications concernées

Les monographies, les ouvrages anthologiques, les ouvrages thématiques, les ouvrages théoriques, les écrits d'artistes, les livres conçus par un artiste, les catalogues raisonnés et les revues d'art contemporain et de critique d'art

Attribution du soutien

Les demandes sont instruites par le service du soutien à la création puis examinées par la commission chargée des dispositifs de soutien à l'édition et de soutien à la recherche en théorie et critique d'art. Composée de membres de droit et de professionnels de l'art contemporain, du monde du livre et de membres d'institutions publiques, elle se réunit 2 fois par an.

Après examen des demandes et délibérations, la commission formule un avis sur chaque projet. Pour les demandes ayant reçu un avis favorable, elle propose au directeur du Cnap l'attribution d'un soutien financier. La commission peut également proposer l'ajournement ou l'irrecevabilité d'une demande.

Le directeur du Cnap décide de l'exécution de ces propositions et fixe le montant du soutien financier attribué.

Domaines concernés

Arts décoratifs, création sonore, design, design graphique, dessin, estampe, gravure, installation, nouveaux médias, peinture, performance, photographie, sculpture, vidéo.

Centre national du livre (CNL)

Le Centre national du livre (CNL) attribue aussi des aides à l'édition pour des livres d'art ne concernant pas la période contemporaine ou des artistes vivants. Les aides du CNL et du Cnap ne sont pas cumulables pour un même projet.

Soutien à l'édition imprimée lors de la première session 2016

116 800 € de budget

20 projets soutenus

Les dossiers doivent être adressés ou déposés au service du soutien à la création

Centre national des arts plastiques
1, place de la Pyramide
Tour Atlantique
92911 Paris-La Défense
France

Contact

Laurence Dalivoust
Téléphone : +33 (0)1 46 93 99 73
laurence.dalivoust@culture.gouv.fr

FORMULAIRE

***Pour plus d'information, veuillez consulter le site du CNAP
CNAP.fr***